Image not found or type unknown

Dois je déclarer le fait que j'héberge un ami

Par **marie62**, le **02/07/2012** à **09:11**

Bonjour,
Je suis francaise, domiciliée en France, et j'ai rencontré quelqu'un qui vit en belgique... jusque là, nous faisons les allers retours entre france et belgique car il a lui meme sa maison en belgique..
Actuellement au chomage en belgique, il cherchait à ouvrir une activité independante de pizzaiolo...il a repéré un local en France et souhaiterait debuter une activité en france...
nous avons donc chacun notre maison, et chacun nos factures...
Etant donné qu'il va maintenant exercer son activité en france, il va vivre chez moi (a titre gratuit car je le repete il a aussi sa propre maison a payer..il est propriétaire)
ma question, dois je declarer que je l'héberge a titre gratuit et si oui à qui??
quelles démarches devrons nous faire pour le domicilier chez moi??
D'avance un grand merci pour votre aide...
Bien cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés